

# Le Constitutionnel.

E. GERIN—Redacteur en chef.

DIEU ET LA PATRIE.

L. A. BERGERON—Imprimeur.

Volume III.

Trois-Rivières, Lundi, 27 Février 1871.

Numéro 114.

## Adresses d'Affaires.

A. L. DESAULNIERS, Avocat,  
Bureau et résidence, rue Hart.

McDOUGALL & HOULISTON, avts.,  
Bureau, rue du Platon.

MAILHOT & LABARRE, avocats,  
Bureau rue Bonaventure.

DÉSILETS & PANNETON, Avocats,  
Bureau rue St. Joseph, résidence de M.  
Panneton. Ces Messieurs suivront les cir-  
cuits des comtes d'Yamaska et de Mack-  
inongé.

A. B. CRESSE, Avocat,  
Bureau rue Royale, à sa résidence privée.

P. A. BOUDREAU, Avocat,  
Bureau et résidence, rue Bonaventure,  
près de l'Eglise paroissiale.

L. G. BOURDAGES, Avocat,  
Bureau et résidence, rue Bonaventure.

J. B. L. HOULD, Avocat,  
Bureau coin des rues Notre-Dame et  
Bonaventure.

J. B. O. DUMONT, Avocat,  
Bureau rue Alexandre.

SÈVÈRE LOTTEVILLE, Avocat,  
Bureau rue Bonaventure.

L. D. PAQUIN, Avocat,  
Bureau rue Bonaventure. M. Paquin sui-  
vra aussi régulièrement le circuit de la Ri-  
vière-du-Loup.

A. TURCOTTE, Avocat,  
Bureau rue des Champs.

Z. BARIL, Avocat,  
Bureau coin des rues St. Pierre et Bon-  
aventure.

ULD. BELLEMARE, Avocat,  
Bureau rue Notre Dame, près de l'Eglise  
paroissiale.

EPHREM DUFRESNE, Avocat,  
Bureau rue Notre-Dame, dans la bâtisse  
occupée par MM. Dufresne & Frère, li-  
braires.

A. E. GERVAIS, Avocat,  
Bureau rue Craig, même bâtisse que le  
"Constitutionnel"

J. F. V. BUREAU, Avocat,  
Bureau coin des rues St. Pierre et Bon-  
aventure, ancienne résidence de feu Étienne  
Tapin, près de l'Eglise paroissiale.

ALEXIS L. DESAULNIERS, Avocat,  
Rivière du Loup.

O. CARON, Avocat,  
St. François du Lac.

Dr. E. GERVAIS,  
Bureau rue des Champs, vis-à-vis la rue  
Royale.

T. E. NORMAND, Notaire,  
Bureau rue Craig, Syndic Officiel  
en vertu de l'acte concernant la faillite  
1864.

L. A. CAMIRAND, Notaire,  
Bureau rue Craig, même bâtisse que le  
"Constitutionnel."

GEO. E. HART, Notaire,  
Bureau rue des Forges.

EZEKIEL M. HART & FILS,  
Courtiers, Agents et Collecteurs, etc.,  
coin des rues Notre-Dame et Alexandre.

G. B. HOULISTON & Cie. Courtiers,  
Bureau rue Platon.

JOS. DE NIVERVILLE, Huissier,  
Rue Bonaventure.

P. E. VEZINA, Huissier,  
Trois-Rivières.

BENONI LASSALLE,  
Percepteur du Revenu de l'Intérieur, du  
district de Trois-Rivières, tient maintenant  
son bureau rue Notre-Dame, en arrière du  
magasin de M. Godfroi Lassalle.

J. BARNARD, Arpenteur Provincial,  
Tient son bureau chez son père, rue des  
Champs.

**Dr. Page Dentiste**  
Et agent  
DE PIANOS,  
MELODIUMS ET  
MACHINES A COUDRE.  
OFFICE au-dessus du magasin de  
LOUIS BRUNELLE & FRÈRE, rue Platon.

TROIS-RIVIERES.

Ménagez votre vue!



Il est admis qu'une bonne paire de lunettes est un des grands biens faits que la science a rendus aux yeux qui ont besoin d'aide. C'est pourquoi on devrait toujours ne se servir que des meilleures lunettes, afin d'éviter par ce moyen les changements trop fréquents et la fatigue qu'éprouve toujours la personne qui porte des lunettes communes. Les moins chères sont celles qui sont recom-  
mandées par les meilleurs. M. W. A. J. WINT-  
TFORD, horloger et bijoutier, rue Notre-  
Dame, se vante d'avoir en vente les lunettes  
les plus parfaites et les moins chères. Les  
justes savoir: Les célèbres lunettes per-  
fectionnées manufacturées par LAZARUS,  
MORRIS & Cie., attendent qu'elles combient  
la clarté de la transparence avec une grande  
exactitude de foyer. Elles sont montées de  
la manière la plus élégante en or, argent,  
écaille et acier; chaque paire est faite d'a-  
près les règles de l'optique et c'est pourquoi  
les agents peuvent adapter ces fameuses lu-  
nettes à des vues différentes par correspondance.  
Chaque paire vendue ici par l'agent est  
garantie depuis un an à cinq ans.

## Le Pape.

Sur les malheurs de la France.

Le Pape Pie IX a adressé à l'Ar-  
chevêque de Tours la lettre suivante  
qui sera lue avec intérêt :

Pie IX Pape.

"Vénérable Frère, salut et béné-  
diction apostolique.  
"Malgré la situation douloureuse,  
rendue chaque jour plus grave et plus  
dure, où la malice des hommes nous  
a réduits, nous et ce siège apostolique,  
il ne nous est pas possible d'oublier  
les malheurs et les calamités dont la  
France est si cruellement affligée.  
Plein du souvenir des marques éclatantes  
de dévouement et d'affection  
finale que cette généreuse nation nous  
a prodiguées en toute circonstance et  
jusque dans nos plus grandes tribula-  
tions, nous avons prié ardemment le  
Dieu des miséricordes de nous faire  
connaître comment nous pourrions  
nous acquitter un peu envers elle de la  
dette de notre reconnaissance pour ses  
importants services, et par quel genre  
de soulagement il nous serait possi-  
ble de lui venir en aide dans ses  
épreuves.  
"En agitant cette pensée dont notre  
cœur a été vivement préoccupé, nous  
sommes demeurés persuadés qu'il n'y  
avait pas pour nous de moyen plus op-  
portun, plus efficace et témoignage  
gratuit de cette grande nation catho-  
lique que de tenter sous l'impulsion  
de notre charité paternelle, de l'am-  
ener à des conseils de paix et de la  
faire ainsi rentrer au sein d'une heu-  
reuse et parfaite tranquillité.  
"Plaise à Dieu, Vénérable Frère,  
qu'il soit donné à notre humble  
personne de réaliser une œuvre si natu-  
relle et si universellement désirée par  
les hommes sages! Nos actions de  
grâce envers la divine onté n'auraient  
pas de bornes, si elle daignait se ser-  
vir de notre ministère et de notre co-  
opération pour procurer à la France un  
si grand bien.  
"Mais pour atteindre ce but désiré  
et pouvoir au gré de nos vœux faire  
cesser de trop longues et trop cruelles  
calamités, il est nécessaire que les es-  
prits s'ouvrent avec docilité aux vues  
de notre paternelle sollicitude et que  
mettant de côté toute animosité réci-  
proque, on en vienne de part et d'autre  
aux sentiments de la concorde et d'une  
mutuelle confiance.  
"Et qui donc pourrait ôter au vi-  
caire de Jésus-Christ l'espérance de  
voir un vœu si légitime pleinement  
accompli, et, par suite, d'une partie  
si considérable de l'Europe rendue au  
calme de la paix?  
"Voilà pourquoi nous nous sommes  
adressé à vous Vénérables Frères qui  
êtes l'évêque titulaire de la ville même  
où réside une partie des chefs du  
Gouvernement chargé de présider aux  
affaires de la France. Nous vous  
exhortons aussi instamment qu'il nous  
est possible à vous charger auprès des

chefs de ce gouvernement, avec tout  
le zèle qui vous distingue, d'une af-  
faire si urgente et d'un si haut intérêt.  
"Nous avons aussi la confiance que  
vos collègues dans l'épiscopat uniront  
leurs efforts aux vôtres, et vous secon-  
deront avec ardeur dans une cause si  
digne de leur caractère et de leur ver-  
tu, où il s'agit d'un éminent service à  
rendre aussi bien à la religion qu'à la  
Patrie.  
"Mettez-vous donc à l'œuvre sans  
retard, Vénérable Frère; employez  
la persuasion auprès des hommes,  
recourrez à la prière auprès de Dieu,  
enflammez, en vous joignant à eux,  
le zèle déjà si vif et si bien connu de  
vôtres frères. Nous avons, de  
notre côté, la ferme assurance que  
Dieu donnera la grâce de la forme  
à vos paroles, et qu'avec son se-  
cours, les cœurs reviendront à leur gé-  
nérosité naturelle, et que, par amour  
pour le bien public, ils ne refuseront  
pas d'entrer dans nos vues et de secon-  
der nos desirs.  
"Et ici, Vénérable Frère, il est une  
prière et une exhortation que nous  
sommes obligés, avec tout le zèle et  
toute la sollicitude d'une tendresse  
paternelle, de vous adresser devant  
Dieu, à vous et à tous les autres évê-  
ques de la France, c'est que vous ne  
manquiez pas de donner à cette noble  
nation, dont l'adversité n'a pu dimi-  
nuer le caractère héroïque ni obscurir  
l'éclat d'une valeur militaire, immor-  
talisée par tant de glorieux monu-  
ments, le prudent et sérieux conseil  
de ne pas prêter l'oreille aux pré-  
sentes doctrines qui tendent au ren-  
versement de l'ordre public et que ne  
cessent de répandre et de propager  
dans son sein des hommes de désor-  
dre, venus chez elle sous prétexte de  
lui prêter le secours de leurs armes.  
La diffusion de ces doctrines ne peut  
avoir d'autres résultats que d'accroître  
la discorde, de multiplier les calamités  
de la France, de troubler le repos de  
la saine morale et de la justice, seule  
et unique base, cependant, sur laquelle  
peussent s'appuyer cette illustre nation  
pour faire revivre l'antique honneur  
de ses aïeux et y ajouter les rayons  
d'une gloire nouvelle.  
"Ce serait, d'ailleurs, nous le sa-  
vons, poursuivre en vain la grande  
œuvre qui nous préoccupe, si notre  
pacifique ministère ne trouvait pas un  
appui suffisant et des intentions favo-  
rables auprès de la justice et de l'élé-  
vation d'esprit du prince qui, sous le  
rapport militaire, a obtenu de si grands  
avantages. Aussi, n'avons nous pas  
hésité, Vénérable Frère, à nous char-  
ger du soin d'écrire une lettre sur cet  
objet à Sa Majesté le roi de Prusse et  
de recommander avec instance à son  
humanité ce ministère de paix que  
nous voulons remplir. Nous ne vou-  
lons sans doute rien affirmer de certain  
sur l'issue de notre démarche olli-  
cieuse auprès de Sa Majesté. Ce  
qui nous donne néanmoins quelque  
raison d'en bien espérer, c'est que cet

monarque, en d'autres circonstances,  
a toujours fait preuve de beaucoup de  
bon vouloir à notre égard.  
"Vous confiant dans le secours  
d'en haut, Vénérable Frère, mettez  
tous vos soins à vous occuper de la  
grave et urgente mission qui vous est  
confiée, et en cela vous pourrez agir  
avec d'autant plus de facilité et de  
promptitude que vous exercerez dans  
votre demeure épiscopale les devoirs  
de l'hospitalité envers ceux même au  
près desquels vous aurez à remplir en  
notre nom un ministère de paix signé  
de votre auguste caractère.  
"Mais parce que, selon l'Écriture,  
ni celui qui plante, ni celui qui arrose  
sont rien; et que Dieu seul peut  
donner un heureux accomplissement à  
nos desirs, il faut, Vénérable Frère,  
qu'en toute humilité et confiance,  
prosternés devant la face de Dieu,  
nous sollicitons son divin cœur, source  
ineffable de miséricorde et de cha-  
rité, et que d'un esprit contrit et re-  
pentant, de concert avec tout le peuple  
fidèle, nous ne cessons pas de crier:  
*Epargnez votre peuple.*  
"En attendant que le bienfait de la  
miséricorde divine par notre assiduité  
dans la prière, nous vous donnons  
tous affectueusement et du fond de  
notre cœur, comme augure favorable de  
la mission qui vous est confiée et com-  
me gage de notre bienveillance patri-  
cienne, la bénédiction apostolique à  
vous, Vénérable Frère, et à tous les  
fidèles de la catholique nation fran-  
çaise.  
"Donné à Rome près Saint-Pierre,  
la 26e année de notre pontificat.  
"Pie IX, Pape."

L'archevêque s'est exprimé de  
transmettre au gouvernement la lettre  
du pape en l'accompagnant d'une dé-  
pêche d'envoi dont voici le texte :

Messieurs les membres du gouver-  
nement de la défense nationale.  
"Après avoir accompli auprès de vous  
une mission que le saint père a daigné  
me confier.  
"Du fond de son Palais du Vatican,  
devenu pour lui une prison, Pie IX,  
quelque dure que soit sa condition  
présente, s'occupe de nos malheurs.  
"Il se souvient (ce sont ses propres  
paroles) des grands témoignages  
d'attachement filial qu'il a reçus  
dans ses tribulations, de la générosité  
de la nation française, et il a prié ar-  
demment le Dieu des miséricordes  
de lui faire connaître comment il  
pourrait s'acquitter envers elle de la  
dette de la reconnaissance.  
"Or, il ne connaît pas, pour notre  
pays, en ce moment de plus grands  
biens que le retour de la paix.  
"Déjà, aux approches de la guerre,  
Pie IX, profondément ému des cala-  
mités qui allaient tomber sur deux  
nations chrétiennes, s'était adressé  
aux deux souverains, pour les conjurer  
d'épargner ce fleau aux peuples  
confiés à leurs soins. Plût à Dieu que  
le Chef de l'Église eût été écouté!

Notre patrie et l'humanité n'auraient  
pas à déplorer de grands malheurs.  
"Aujourd'hui, le Père commun,  
dont la main, ne se lève que pour  
bénir le monde, demande avec ins-  
tance la fin d'une guerre qu'il aurait  
voulu ne pas voir commencer. Sa  
Sainteté n'annonce qu'elle vient de  
faire parvenir ce vœu ardent de son  
cœur au roi de Prusse; elle a cru  
vous être agréable, messieurs, en char-  
geant un évêque français d'être, en cette  
occasion, son interprète auprès  
de vous.  
"La guerre, dont nous sommes  
depuis six mois les témoins et les vic-  
times, a excité dans le monde civilisé  
une sorte d'effroi et de consternation.  
Comment le chef de cette religion  
chrétienne, dont le génie de la paix,  
de la religion fondée par celui qui  
s'est appelé "le prince de la paix"  
aurait-il pu assister sans une affliction  
profonde à de si grands événements?  
La terre de France ne lui présente  
plus que le spectacle de la souffrance  
et de la dévastation, et ses entrailles  
paternelles en sont déchirées.  
"Jadis, les puissances d'Europe,  
qui formaient ce qu'on appelait la ré-  
publique chrétienne, invoquaient sou-  
vent le Pape comme arbitre de leurs  
querelles, et l'intervention des pontifes  
profitait au repos et à la prospérité des  
peuples. Le Saint-Père ne se plaint  
pas qu'on ait cessé de le prendre pour  
juge, il ne revendique que la liberté de  
gémir sur nos maux et le droit de sup-  
plier pour la vie de ces frères.  
"Quand Pie IX vous convie à la  
paix ne croyez pas, messieurs, qu'il  
puisse conseiller une paix humiliante;  
il aime tout la France pour ne pas ai-  
mer son bonheur, l'Église ne peut voir  
loir que sa fille-aînée soit diminuée,  
et nous, évêque français, nous sommes  
habitué à regarder le respect et l'amour  
de notre pays comme une se-  
conde religion. Nous ne saurions ja-  
mais perdre l'honneur est sauvé.  
"Vous méditez, messieurs, sur  
cette pensée de paix descendue d'en  
haut et que j'ai été chargé de vous  
communiquer. Elle ne doit pas rete-  
nir l'ardeur de notre armée, mais  
l'exalter au contraire, afin d'obtenir  
par d'héroïques combats, s'il est enco-  
re nécessaires, de meilleures condi-  
tions de paix.  
"Heureux si ma mission qui restera  
un honneur de ma vie, pouvait répon-  
dre aux espérances du chef de l'État  
si pleinement d'accord avec les vœux  
de l'Europe entière? Heureux encore  
si cet acte d'un pape, douloureuse-  
ment préoccupé des malheurs, faisait  
naître, au profit de ces droits indignement  
violés, des idées de justice et des  
dessein réparateurs.  
"S'il vous paraissait bon, mes-  
sieurs, de me faire part de sentiments  
qui pourraient vous inspirer cette généreuse  
démarche du souverain pontife, je  
m'empresserais d'en transmettre l'ex-  
pression à Sa Sainteté.

## FEUILLETON

### "CONSTITUTIONNEL."

## LE MOUSSE.

### TROISIÈME PARTIE.

#### V.

#### Le Pays.

C'était lui en effet, qui, dégagant  
de ses lèvres un bout de pipe nouée,  
se levait plus vivement qu'il n'appar-  
tient aux mœurs bretonnes, en aperce-  
vant le mousse immobile à trois pas  
de distance.  
Jean-Marie sut bientôt comment la  
fortune avait continué ses faveurs au  
vieux ménestrier; comment, après avoir  
quitté la colonie par un paquebot,  
le Caëric était arrivé sans obstacle à  
Lorient, où il avait tout vendu de la  
manière la plus avantageuse; com-  
ment enfin il se trouvait aujourd'hui  
propriétaire d'une presse de sardines à  
Concarneau, et chef suprême d'une  
nombreuse escadre de chaloupes.  
—Et toutes ces choses, lui dit Caë-  
ric, c'est à toi, garçon, que je les dois.  
Si je n'ouïs pas été te chercher à

bord du *Saint-Corélin*, je n'aurais  
pas été dans l'Inde, et je ne serais pas  
aujourd'hui un des plus gros de l'en-  
droit! Mais ce n'est pas ma seule  
dette, vois-tu; nous avons encore à  
régler un compte.  
—Lequel donc, maître Caëric?  
—Ne te souvient-il plus de ces bel-  
les et reluisantes pièces d'or que tu me  
mis un jour dans la main? Elles  
m'ont porté bonheur, Jean-Marie. Tu  
n'en as plus à me donner, n'est-ce  
pas? A mon tour donc, maintenant.  
Mais viens d'abord dîner, car il est  
mûri; et quoique nous soyons revenus  
l'un et l'autre en Bretagne, nous ne  
mangerons point de la bouillie de blé  
noir.  
Ils entrèrent à l'Épée, une riche et  
bonne auberge, près de la porte du  
port, et Caëric se fit servir un vrai  
repas de parvenu. Il fallut là que le  
médico donnaît Jean-Marie la patience  
nécessaire à une audition soutenu-  
ment son amphitryon lui imposa la  
rude corvée, pour énumérer les ton-  
neaux de rogne qu'absorbait ses  
chaloupes, les minots de sel qui en-  
traient dans sa presse, les hommes et  
les femmes qui s'y trouvaient employ-  
és; pour donner aussi les longueurs,  
larges et hauteur de l'établissement,  
et encore ce dont il devait être aug-  
menté. C'était un terrible ennui.  
Après l'homme qui vous montre son  
jardin, je ne sais rien de pire que  
l'homme qui vous conte ses affaires...  
Pardieu, j'oubliais l'homme qui vous

conte ses amours.  
Il n'est pas certain que le mousse ne  
perdit rien de ces détails. Du moins  
s'occupait-il aussi attentivement l'un  
homme dont la rouge cuirasse cédait  
à ses attaques répétées. Il respira  
lorsque Caëric lui dit enfin d'un air  
d'intérêt :  
—Ah ça, et toi, garçon, qu'est-ce  
que tu es devenu depuis ton départ de  
la colonie? Dis-moi donc aussi ton  
histoire...  
Jean-Marie fut bref, et son récit  
émit, à plus d'une reprise, le vieux  
joueur de hautbois.  
—Eh bien, dit-il au mousse, tu ne  
manqueras jamais de pain chez moi;  
je te connais trop fier pour te l'offrir  
sans que tu doives le gagner; mais tu  
peux me rendre des services, et, avec  
le temps, prospérer aussi. Cela te  
convient-il?  
—Maître Caëric, répondit le mousse,  
vous êtes un tigre et brave homme.  
Je suis bien touché de vos obligantes  
propositions. Permettez cependant que  
je n'en profite pas. Il m'est impossi-  
ble de rester si près d'ici... Ce sont des  
choses que vous auriez peine à com-  
prendre. Je me rembarquerai; j'irai  
retrouver mon capitaine... et j'épouse  
bien que nous nous revrions encore.  
—Tu as tort, Jean-Marie; mais il  
faut suivre sa destinée. Je ne te  
presse donc pas. Cependant tu ne  
seras point venu si près du pays sans  
le revoir, sans mettre une fois le pied  
dans la maison où tu es né. Ainsi je

l'emmena à Concarneau.  
—Pour cela, je le veux bien, et  
j'allais vous le demander.  
Ils partirent ensemble. En tra-  
versant Quimpellé, Jean-Marie  
soupira comme à la fin d'un rêve  
agréable: une de ses illusions s'éva-  
porait. La grande ville de ses idées  
d'enfance n'était plus qu'une bicoque.  
Après des brillantes rues de Lorient,  
combien lui sembla vide cette triste  
place où des politiques en sabots re-  
muient l'Europe, du matin au soir,  
sous de paisibles tilleuls! Il lui parut  
qu'on devrait cruellement s'envoyer  
en ce lieu, et je n'oserais affirmer qu'il  
se trompât.  
Enfin les deux voyageurs arrivèrent  
devant la cité natale; Caëric, à peine  
sur le bac, se redressa, respirant à  
l'aise, avec cet air content de l'homme  
qui vous fait les honneurs de chez lui,  
lorsqu'il y entre et que les gens ont  
leur chapeau. Car maître Caëric  
recevait de nombreux saluts, et nous  
devois avouer qu'il les rendait. Ce  
spectacle de gloire, dont il croyait  
vaniteusement régaler son compagnon,  
ne fixait point l'attention du mousse.  
Ces rues où il avait si souvent mené  
rappelaient à l'enfant la confuse im-  
ag d'Yvonne; chaque porte était un sou-  
venir d'humiliation à la fois et de re-  
gret.  
Quand la cariole s'arrêta, il fallut  
visiter la presse, bien qu'il fût déjà  
presque nuit. Le lendemain matin,  
Caëric remit à son jeune ami un sac

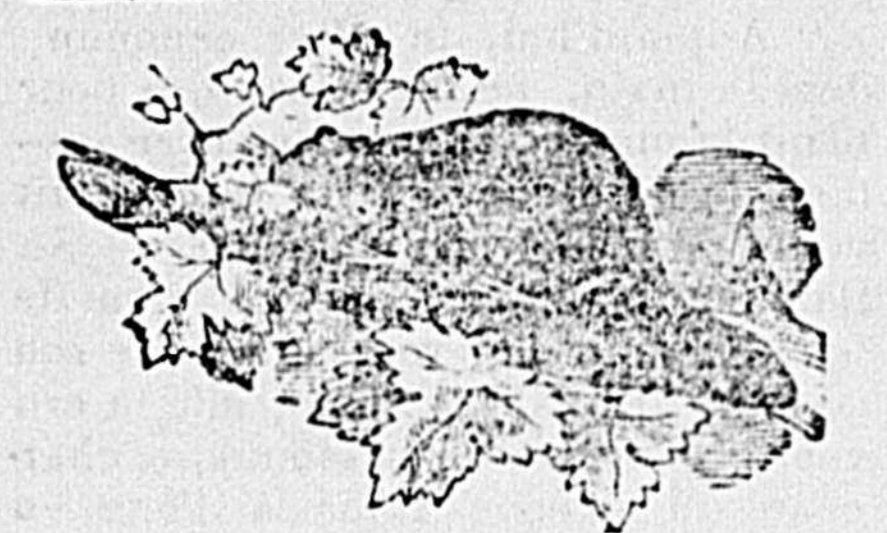
de toile bourré d'écus de six francs.  
Il n'y avait pas un centime de plus  
que la somme reçue jadis à l'Inde-  
France; mais on doit cette justice à  
l'honnête Bas-Breton, de dire qu'il  
n'y avait pas un centime de moins.  
Jean-Marie se rendit chez sa mère.  
Son cœur se serrait à l'aspect de la  
cabane où si souvent il était rentré  
brisé de faim et de froid. Les habitants  
de cette demeure fétide le contem-  
plaient d'un œil hétéro. Jamais vous  
ne verrez un paysan bas breton rémo-  
igner par un geste ou un mot l'étonne-  
ment, le plaisir ou la crainte que peut  
lui inspirer l'arrivée d'un hôte. Ce  
serait le diable ou le roi, que la récep-  
tion ne perdrait rien de sa silencieuse  
immobilité. Toujours le même calme,  
celui qui règne depuis Grailon, peut-  
être depuis les druides.  
La sœur aînée du mousse, qui le  
reconnut la première, dit enfin, sans  
changer de place, sans interrompre  
le roulement de son lourd fuseau :  
—Tiens, c'est Jean-Marie!  
La mère alors, accroupie au bord  
de l'âtre, où sa main noire s'occupait  
à promener un bâton dans la large  
bassine où cuisait la bouillie, répondit  
d'une voix aigre :  
—Quel Jean-Marie? Le fils à Ker-  
sulec?  
—Non, ma mère, c'est le vôtre!  
s'écria le mousse en se précipitant  
près d'elle.  
—Ah, c'est toi! te voilà déjà de  
retour? Nous ne sommes pas plus

riches qu'avant ton départ, mon gar-  
çon, et tu aurais mieux fait de conti-  
nuer tes voyages. Te voilà grand, et  
d'âge à gagner ton pain: il n'y en a  
pas de trop ici pour la famille.  
Jean-Marie aurait voulu répondre :  
la voix lui manqua. M. Millin lui  
avait fait comprendre la tendresse  
paternelle; il en avait conclu la ten-  
dresse filiale et s'était imaginé de la  
pratiquer. Son désappointement fut  
affreux. Ne pouvant dire un mot, il  
tira de sa poche la moitié de son ar-  
gent, couvert d'écus un vieux coffre  
qui servait de table. Ce fut avec un  
tel mouvement nerveux que la plus  
grande partie des pièces rebondit et  
roula, traçant de vastes spirales sur le  
sol raboteux de la chambre. Chaque en-  
fant les suivait de l'œil, et la mère com-  
me eux. Vous eussiez dit une famille  
de chats, attentifs au vol circulaire des  
chapeaux qui tournoient haute  
salle de château ruiné.  
—Dame, en voilà de l'argent!...  
dit la sœur aînée en ramassant le der-  
nier écu.  
—Bonne sainte Anne: ajouta la  
mère, c'est moi qui vas acheter une  
belle vache au prochain marché!...  
J'étais bien sûre qu'il ferait fortune  
là-bas, et ce n'est pour rien que je lui  
ai donné une image de saint Ilam.  
Jean-Marie, tu es été béni, mon gar-  
çon.  
(A continuer.)

« Veuillez bien agréer, mes-jours Assurance de ma haute et respectueuse considération.

« Hippolyte, arch. de Tours. » On ne dit pas quelle réponse a été faite à ce chaleureux appel de Pie IX.

Le bureau du Constitutionnel est maintenant Rue Craig, à quelques pas de la Rue du Platon.



TROIS-RIVIÈRES, 27 FÉVRIER 1871.

Monseigneur Elzéar Alexandre Taschereau a reçu les bulles le nommant archevêque de Québec. La consécration épiscopale aura lieu dans la Cathédrale de Québec, le 19 mars prochain.

M Ernest Brousseau, fils du Dr. Brousseau, de Belœil, vient d'être nommé comptable à bord du vapeur Montréal, en remplacement de notre jeune ami, feu M. T. Bura.

M. l'abbé T. E. Hamel est nommé Supérieur du Séminaire de Québec et Recteur de l'Université Laval.

Vendredi dernier 24 février, la Cour de Circuit pour le comté d'Yamaska siégeait à St. François du Lac, sous la présidence de l'Hon. Juge Loranger. Le rôle des causes inscrites était assez bien rempli. La durée du terme a été d'environ cinq heures. Toutes les affaires ont été expédiées avec la promptitude que l'on connaît à l'Honorable Juge.

M. Picard, l'actif député de Richmond et Wolfe, était en cette ville la semaine dernière. Le but de sa visite se rattachait à un nouveau projet de chemin de fer. Cette ligne serait destinée à relier les florissantes villages d'Arthabaskaville et de Victoriaville, sur le chemin du Grand-Tronc, au Chemin de la Vallée-Massawippi et à celui qui est projeté entre cette ville et le Lac Mégantic, en passant à travers les Townships, situés à l'Est de cette ville. Plus tard des arrangements pourraient être pris avec la Compagnie du Grand-Tronc, pour le continuer jusqu'aux Trois-Rivières, ce qui mettrait cette dernière ville en communication directe avec les Etats-Unis et les Provinces Maritimes, si le chemin de Mégantic est bientôt construit. Maintenant qu'il est certain que le chemin de fer des Piles sera construit, on comprend quelle importance aurait cette ligne, puisqu'elle mettrait les chantiers de bois de la Vallée du St. Maurice en communication directe avec les Etats-Unis, dont les capitalistes exploitent ces chantiers sur une si grande échelle. Elle offrirait aussi des avantages considérables à notre localité, surtout si son terminus devait être à Sherbrooke, ce qui aurait sans doute lieu, dans le cas où nous aurions ici le terminus réel du chemin de Mégantic et plus tard, comme il faut l'espérer, celui de la Vallée-Massawippi. Pour le présent, la question de la jonction de cette ligne aux chemins ci-dessus mentionnés n'est qu'à l'état de problème, du moins quant au point de jonction, mais il nous semble qu'il serait facile d'en assurer la possession à notre ville.

Voici, d'après le projet tel que soumis par M. Picard aux Directeurs des Chemins de Massawippi et de Mégantic, à peu près le tracé que suivrait cette nouvelle ligne : Le point de départ serait de Sherbrooke à Lennoxville. A partir de Lennoxville, elle suivrait la rive-sud de la Rivière St. François jusqu'à Westbury, venant tomber sur le lot no. 12, dans le 2ème Rang ; là, elle traverserait la rivière et la remonterait au nord jusqu'au lot no. 1, dans le 4ème Rang de Weedor ; de là, elle se continuerait obliquement pour arriver à la Vallée de la Rivière Nicolet, chez MM. Thompson et Cléophas Fillard, et de là, en suivant la branche nord de la Rivière-Nicolet, se dirigerait sur Chester, d'où, en suivant la même vallée, elle atteindrait Arthabaska.

M. Picard croit qu'il serait facile d'avoir de l'aide pour ce chemin dans tous les Townships qu'il traverserait, et nous le croyons, car la plupart sont loin des grands centres et ont grand besoin d'une pareille voie de communication. Le projet a été bien accueilli par les Directeurs des deux Compagnies mentionnées plus haut, tant ceux de cette ville que des environs, et par bon nombre d'amis auxquels M. Picard fit part de ses vues sur la question. Le but de M. Picard, en s'abouchant avec nos principaux hommes à chemins de fer, c'était d'engager les deux Compagnies qu'ils représentaient à appliquer des capitaux dans ce chemin, qu'elles pourraient exploiter avec le même matériel roulant et à peu de frais. Comme de raison, ils n'ont pu de suite s'engager à rien, vu que la Compagnie du Chemin Massawippi vient de terminer une œuvre qui a absorbé beaucoup de capitaux, et que la Compagnie du Chemin de Mégantic est elle-même à chercher les moyens de construire ce chemin. Mais tout de même, le projet paraît attirer l'attention publique et nous n'avons point de doute qu'il en sortira quelque chose. C'est en agitant ces questions que l'on parvient à les fixer dans l'esprit des constructeurs de chemins de fer. Une fois là, elles ne tardent pas à passer dans le domaine des faits accomplis. Sans vouloir apprécier cette entreprise aujourd'hui, nous nous en réjouissons cependant, parce que nous voyons une autre preuve que le progrès marche la tête haute, par le temps qui court dans la Province de Québec surtout dans nos beaux cantons de l'Est.—Pionnier.

Les travaux de l'Assemblée

On lit, sous ce titre, dans le Courrier des Etats-Unis du 20 courant :

Les travaux de l'Assemblée nationale se poursuivent sans relâche, et sont arrivés à un point où les grandes questions soumises à ses délibérations vont être ré-olument adoptées. L'Assemblée nationale, réunie pour la première fois, le 13 février, a tenu depuis lors des séances quotidiennes, dont chacune a marqué un pas dans la voie de son organisation. Des le premier jour elle a adopté les règlements et les dispositions intérieures de la Chambre de 1849. Le même jour M. Jules Favre, en son nom personnel et au nom de ses collègues de Bordeaux, a résigné les pouvoirs qui leur avaient été conférés comme gouvernement de la défense nationale. Il a annoncé, toutefois que le ministère conserverait la suggestion des affaires jusqu'à la constitution d'un nouveau gouvernement.

L'Assemblée a, dans les séances suivantes, procédé à la vérification des pouvoirs de ses membres. Aucune protestation ne s'est élevée jusqu'à ce jour. Tous les mandats ont été validés, y compris ceux de la délégation de Paris, qui comprend les noms de Louis Blanc, Victor Hugo, Gambetta, Rochefort, etc. Les rapports électoraux de l'Alsace et de la Lorraine ont provoqué de chaudes démonstrations de sympathies pour ces provinces.

Dans la séance du 15, M. Grevy a été élu président de l'Assemblée par 519 voix sur 538. Cette nomination n'a pas une signification accentuée ; elle est plutôt une nomination de convenance qu'une nomination politique. On sait, cependant, que M. Grevy est fortement attaché au régime républicain ; il est même l'auteur d'un projet de constitution suivant lequel le pouvoir exécutif serait exercé par un président dont le mandat serait constamment soumis à l'adhésion de la majorité.

Dans la soirée du même jour des résolutions importantes ont été adoptées. L'Assemblée a décidé qu'il serait établi un gouvernement provisoire qui serait chargé d'entamer et de suivre les négociations relatives à la paix. Après la conclusion de la paix, la nation sera consultée et appelée à se prononcer par voie de plébiscite sur la forme définitive du gouvernement. Cette résolution est assurément la plus sage et la plus libérale. Elle affirme de la manière la plus solennelle la souveraineté populaire, et garantit au nouveau gouvernement qui sortira des entrailles même de la nation une légitimité, et par suite, une stabilité que ne pourrait lui donner aucun autre mode d'avènement. Elle permet en outre à l'opinion publique de s'éclairer et de se former avec toute la maturité que réclament d'aussi importantes résolutions, et d'aider le gouvernement de l'avenir des lourdes responsabilités du passé.

Enfin les dernières dépêches nous ont appris que l'Assemblée Nationale a élu M. Thiers chef du pouvoir exécutif, avec mandat de choisir les membres du cabinet. M. Jules Favre continuera, dans la nouvelle administration, à remplir les fonctions de ministre des Affaires Etrangères. Nous ignorons encore quels seront ses collègues ; nous devons nous en tenir, jusqu'à nouvel ordre, aux noms de Jules Simon, Ernest Picard, Baillat et Barthélemy St. Hilaire, précédemment désignés. Nous saurons prochainement si ces nominations ont un caractère définitif. La question de paix ou de guerre est encore en suspens. A la dernière séance dont le rapport sommaire nous est parvenu, il s'est produit un incident des plus graves. M. Keller, représentant du Bas-Rhin, a présenté à l'Assemblée une protestation revêtue des signatures des représentants de l'Alsace et de la Lorraine contre l'abandon de ces deux provinces par la France. Un comité, formé séance tenante, a proposé que le document en question fût réservé par l'Assemblée pour être communiqué aux négociateurs chargés de traiter avec la Prusse. Mais M. Thiers, mu par un sentiment qui fait le plus grand honneur à son patriotisme, a insisté pour que l'Assemblée fût immédiatement consultée et fit connaître clairement ses vœux sur une question qui porte dans ses flancs de si redoutables problèmes. A l'heure où nous écrivons, nous ne connaissons pas encore les résolutions adoptées par les représentants de la nation. Nous les attendons avec la plus grande anxiété ; elles devront évidemment avoir une influence capitale sur les événements qui vont suivre. Notre anxiété toutefois est tempérée par la confiance que nous inspirent l'expérience et les lumières de l'homme éminent qui vient d'être placé à la tête des affaires. Dans la crise suprême que nous traversons, nul mieux que M. Thiers n'est capable de guider la France à travers les difficultés et les périls de la situation. Nous espérons aussi que la tâche lui sera facilitée par les grandes puissances neutres, qui, après avoir gardé une attitude expectante tant qu'aucun gouvernement autorisé n'était constitué, se sont enfin décidées à reconnaître officiellement la nouvelle administration issue de la volonté du pays régulièrement exprimée.

CONSEIL D'AGRICULTURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Montréal, février 1871.

Monsieur le Secrétaire.—J'ai l'honneur de soumettre à la considération des directeurs de votre Société d'Agriculture, la lettre de M. N. Magnin, président du Comité agricole du canton de Metz, dans laquelle il vous envoie copie avec la présente. Cette lettre adressée à M. H. G. Joly, Président du Conseil d'Agriculture parle d'une manière si éloquent en faveur des cultivateurs de France qu'elle n'a pas besoin de commentaires. C'est le cri de détresse de vos frères cultivateurs vous demandant aide et secours pour le préserver de la famine, et leur permettre d'ensemencer leurs champs ; c'est la mère-patrie qui demande à ses enfants une légère aide pour soulager sa misère et les maux causés par les horreurs de la guerre. Voilà le moment pour nous Canadiens, de montrer à l'univers que le sang français n'a pas dégénéré dans ce pays et que nous avons conservé intactes les vertus de nos ancêtres parmi lesquelles la générosité tenait la première place.

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE METZ.

Metz, le 24 Déc. 1870.

Monsieur le Président.—A la nouvelle des ravages que la guerre a causés dans nos campagnes, plusieurs comités de secours se sont spontanément formés en Angleterre dans le grand Duché de Luxembourg et en Belgique dans le but de soulager les maux qui désolent notre pays et ont presque anéanti son agriculture. Ces comités ont demandé au Comice de centraliser les renseignements nécessaires à la bonne répartition des secours et se sont unis à lui pour former Société dite de Secours aux habitants des Campagnes. La Société poursuit un double but : préserver de la faim les campagnards les plus pauvres ; fournir à prix réduit au printemps prochain, les chevaux, les semences, les instruments d'agriculture qui dans la plupart des villages font aujourd'hui défaut, surtout dans les villages voisins de Metz dont plusieurs sont incendiés ou brûlés.

Nous avons ouvert une souscription en argent. J'ai lu dans plusieurs journaux que dans les Etats-Unis, émus par tant de souffrances, des collectes en nature commencent à s'organiser, notamment pour fournir à nos paysans les semences dont ils vont manquer au printemps prochain. Aussi j'ai cru pouvoir faire appel à la sympathie qu'une communauté d'origine entretient entre les agriculteurs du Canada et leurs collègues de France et pour le cas où vous jugerez à propos d'organiser des collectes, notre Société se met à votre disposition pour en répartir le produit. Veuillez, je vous prie, Monsieur le

Président excuser ma démarche et l'expliquer par la douleur profonde que nous cause la vue de tant de villages ravagés, de quelques-uns même incendiés, des charmes brûlées ; dans presque tous des étables et des greniers vides ; là, où nous aimions à encourager une agriculture prospère et qui marchait rapidement dans la voie du progrès.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos meilleurs sentiments de confraternité agricole.

Le président du Comice agricole et de la Société de Secours.

H. MAGNIN.

Rue St. Marcel, 42 à Metz.

Maintenant M. le Secrétaire, si votre Société d'Agriculture était disposée à souscrire quelque chose à même l'octroi du gouvernement pour 1871, veuillez avoir l'obligeance de me faire savoir le montant de cette souscription en m'autorisant à retenir cette somme sur son octroi.

S'il l'honneur d'être avec considération.

Votre obéissant serviteur, GEORGE LECLEZRE, Secrétaire, C. A. P. Q.

Massacr d'une Ambulance.

L'opinion publique s'est émue à la nouvelle d'un attentat plus odieux qu'aucun de ceux qui avaient été signalés jusqu'à ce jour. Il n'y a malheureusement plus à en douter, le personnel d'une ambulance a été massacré par nos ennemis. Cet assassinat a été commis au moment même où nos médecins et nos infirmiers donnaient leurs soins aux blessés, dans la nuit du 21 au 22, après la première affaire sous Dijon.

Voici le document officiel qui en fait foi :

M. le lieutenant-colonel commandant la 3e Légion des gardes nationaux mobilisés de Saône et Loire proteste au nom de l'humanité et des droits les plus sacrés de la guerre contre l'acte inqualifiable de cruauté et de barbarie qui a été commis sur les membres de son ambulance, dans la nuit du 21 au 22 janvier, par les troupes prussiennes, qui l'ont attaqué dans le village d'Haut-Ville. Il avait pris possession du village avec deux cents hommes, à peine les postes étaient-ils placés, qu'une patrouille de cavalerie ennemie est venue reconnaître le village ; elle a été repoussée par les avant-postes ; une demi-heure après, une reconnaissance d'infanterie a été également repoussée ; enfin à minuit moins un quart, ayant été attaqué sur trois côtés par des colonnes prussiennes, il a dû se replier et former ses troupes en arrière.

Pendant ces différentes attaques l'ambulance avait été établie au centre à peu près du village ; les médecins et les infirmiers étaient occupés à donner des soins aux blessés, parmi lesquels se trouvait une jeune femme qui, voulant sortir par curiosité ou pour toute autre cause, avait reçu une balle en pleine poitrine, lorsque la maison dans laquelle ils étaient fatiguée par une troupe de ces sauvages, qui, sans avoir égard ni à la mission qu'ils remplissaient, maux brassards de l'ambulance internationale qu'ils portaient, et bien qu'ils fussent sans aucune arme, les ont lâchement assassinés.

M. le médecin major Morin, de Lyon, a reçu deux coups de crosse de fusil sur la tête ; un officier lui a tiré un coup de revolver et les lâches ont fini à coups de baïonnette.

M. le docteur Milliard a été également assassiné, et enfin les infirmiers d'Heret, de Chamigny, Fleury, Legros et Morin, qui prenaient leurs consultations, ont été assassinés à coups de crosse de revolver et n'ont dû leur salut qu'à l'écarter qu'ils ont eue de faire les morts. Ils ont poussé la cruauté jusqu'à en sortir quelques-uns dans la cour, entre autre le nommé Fleury, pour s'amuser à tirer dessus.

Une fois leur œuvre achevée, ils ont déposé le docteur Morin et ont jeté son cadavre devant la porte ; ils se sont emparé du matériel de l'ambulance, qui consistait en quatre chevaux de bât, cantines, caisses de chirurgie.

Un pareil acte de cruauté n'a pas besoin de commentaires ; mais il appelle sur la tête de gens capables de le commettre l'indignation et le mépris des honnêtes gens, et c'est les yeux pleins de larmes que les officiers et les soldats de la légion ont après ces tristes détails de la bouche même des malheureux infirmiers, qui sont entrés le 22 à Dijon dans un état déplorable.

Dijon, 23 janvier 1871.

Lieutenant-colonel commandant la 3e Légion.

Pour copie conforme :

Le lieutenant-colonel chef d'état major,

Signé : MIRAUT.

La température a eu ses beaux jours en Canada, et certainement les Canadiens ne sont pas les plus ivrognes du monde. C'est un compliment qu'on peut accorder à notre amour-propre. Il n'en est pas moins vrai que d'après certaines statistiques, que nous sommes hors d'état de contrôler, et que nous donnons pour ce qu'elles valent, notre Paissance ne serait pas moins forte en boisson qu'en bien d'autres choses :

En 1863, le Canada Haut et Bas, a importé pour \$1,237,309 de boissons, la Nouvelle-Ecosse, \$1,500,000 et le Nouveau-Brunswick, \$1,160,000. En ajoutant les droits payables en Canada, on a payé en boisson \$8,100,000.

Les distilleries et les brasseries ont produit de plus en Canada plus de 11,513,000 gallons de boissons fermentées, sans compter celle qui est falsifiée et qu'on vend tout de même. Là-dessus le gouvernement perçoit un droit total de \$5,338,368. Si on ajoute tous les frais indirects que paient les consommateurs, comme licences, loyers, et on attendra 10 millions de piastres, plus les \$8,100,000 d'importations, en tout \$18,100,000. Le gouvernement civil de tout le pays coûte moins cher.

L'Angleterre, elle, dépense en boissons, chaque année, un milliard et 141,331,400 de piastres, et les Etats-Unis, 460 millions.

Quant aux pertes indirectes on trouve en Canada 5 millions et demi pour le temps et le travail perdus pour cause de boisson, en comptant le nombre de jours et le salaire de ces jours perdus ; plus 3 millions d'autres pertes en travail, etc., pour les hôteliers, serveurs, etc.

Les dommages et les malheurs causés par la boisson sont encore estimés à plus de 3 millions. Une égale somme équivaut à peine à la perte de vie, de santé, de travail utile qui en est la suite, sans compter les dépenses en charités qui en sont la conséquence. Enfin le coût de la justice monterait, dit-on, à 2 millions, si on comptait tout comme il faut.

La Paissance du Canada perd donc chaque année 43 millions et demi en boissons et en pertes causées par la boisson.

Encore une fois nous donnons ces chiffres pour ce qu'ils sont, ne pouvant aucunement les vérifier. A chacun maintenant de faire des réflexions.—L'Ordre.

FAITS DIVERS.

La Banque de Québec a fait l'acquisition au prix de \$1500 du terrain appartenant à J. G. A. Frigon, Eccl., sur la rue Alexandre, en face du jardin public. Elle doit y construire, au printemps, une bâtisse considérable pour y placer son agence.

Une jument canadienne qui a gagné la principale course au trot, à Montréal, a été vendue à un américain pour la jolie somme de \$300,000.

Il est remarquable qu'une compagnie puissante se forme en ce moment pour la navigation du Saint-Laurent entre Québec et Montréal. La compagnie se propose de demander immédiatement à la législature son acte d'incorporation, afin de commencer ses opérations de bonne heure, ce printemps.

Il est rumeur, à Montréal, que M. Hugh Allan et M. Brydges vont se porter candidat aux communes pour Montréal centre et ouest.

Sir John A. Macdonald sera accompagné à Washington par son beau frère, M. Bernard, et par M. C. Drinkwater, comme secrétaire particulier.

On nous écrit d'Onawa que MM. Duncan McDonald et Legge, ingénieurs, sont de retour d'une exploration de la contrée sur la rive Nord entre Onawa et Montréal. On dit que l'exploration a été faite par les ordres de la compagnie du chemin de colonisation du Nord. Le pays est très favorable, le nivellement est léger, et la se qu'on ne le croit.

M. Legge continuera ses explorations jusqu'à Aylmer, et explorera ensuite la rive Sud.

Jamais le foie n'avait été aussi cher que cette année aux Etats-Unis.

Une dépêche de Londres, annonce que le gouverneur-général, le baron Lisgar, a été nommé Lord Lieutenant du comté de Cavan, Irlande.

L'hon. M. Chauveau a déclaré que, si le jugement du Col. Gray et de M. MacPherson était tenu pour légal et mis en force, la Province de Québec se joindrait au parti anti-confédéré.

Une dépêche du Nouveau-Brunswick fit que MM. King et Kelly, de l'ancien ministère, ont formé une coalition avec Hathway, et que le nouveau ministère aura une majorité de 8 M. Beckwith, ci-devant secrétaire-provincial, va être nommé membre de la chambre haute.

—Le Sun, de New-York, dit que Sir John A. Macdonald est le membre le plus éminent de la haute commission.

—Il y aura, dimanche, le 5 mars, dans la salle des promotions, à l'Université-Laval, une assemblée publique pour protester contre l'invasion des Etats Pontificaux. Plusieurs orateurs distingués y prendront la parole.

—Une requête signée par les citoyens les plus influents du comté de Rimouki doit être présentée à l'hon. H. Lauvevin C. B. le priant de se laisser porter candidat aux prochaines élections pour la chambre locale.

—M. le secrétaire d'Etat Fish a informé le sénat du refus de Sir John Rose de siéger comme membre de la commission internationale. Notre ancien ministre canadien donne pour raison de son refus les intérêts pécuniaires qu'il a dans les affaires des Etats-Unis et son mariage avec une dame américaine de New-York.

—Voilà neuf jours que la Cour Supérieure, présidée par Son Honneur le juge Taschereau, s'occupe de l'affaire Gogy vs. Brown, et pendant ces neuf jours, les seuls témoins du demandeur ont été entendus. La Cour a commencé aujourd'hui à examiner les témoins du défendeur.—Journal de Québec.

—La valeur du poisson pris par les habitants de Yarmouth, N. E., durant la saison 1870, s'est élevée à \$280,000, ce qui donne une augmentation de \$134,000 sur 1869.

—MM. Angus et Logan, de Montréal, sont devenus les acquéreurs de l'assortiment de papier appartenant à la succession de M. Jas. Bissett.

—Nous apprenons de source certaine que le Révd. Père Lefebvre, Président du Collège St. Joseph et Curé de Memramcook, vient d'être nommé Supérieur Provincial de la Congrégation Ste. Croix pour l'Amérique Britannique du Nord, en remplacement du Révd. P. Villandre, transféré à la charge de la Maison de la Nouvelle-Orléans. Espérons que l'accomplissement des devoirs de cette importante position n'obligera pas le Révd. Père à prendre domicile à Saint-Laurent, et que ses précieuses services seront conservés à la naissante institution qu'il dirige avec tant de succès à Memramcook. C'est le vœu et l'espoir de tous les amis de la cause acadienne, que les messieurs de la Congrégation Ste. Croix ont tant à cœur.—Moniteur Acadien.

—Dernièrement, dit l'Industriel français, un de mes amis ce trouvant au milieu d'une exploration rurale et remarquait le magnifique état des chevaux. Le cultivateur se hâte de faire connaître sa recette. Après les labours, il amasse le chiendent, et au lieu de le brûler, il le lave et le mélange au foin qu'il donne aux chevaux. En quinze jours, on s'aperçoit des effets de cette alimentation. L'essai est à la portée de tout le monde, c'est ce qui nous engage à signaler ce fait.

—Les journaux de Paris donnent une affreuse description du bombardement des forts et de la ville de Saint-Denis. Presque toutes les maisons qui entourent la cathédrale ont été détruites. La prison centrale a été entièrement incendiée, mais heureusement on avait transféré les prisonniers. Dès le commencement du bombardement la population s'est réfugiée dans les caves ; mais le premier jour il y a eu 15 personnes tuées et 15 blessées. Une grande fabrique de papier a été détruite par le feu.

MARIAGE.

A La Baie du Febvre, le 21 du courant, par le Révd. D. Paradis, curé du lieu, M. Israël Barbeau à Demoiselle Anna Lemire.

PILULES SUCRÉES DE BRISTOL.—Aucun cathartique de famille n'a mérité ou reçu autant de reconnaissance que les « PILULES SUCRÉES DE BRISTOL » de la part des médecins ou de celle des patients. Les témoignages de leur efficacité et de leur entière exemption de toutes propriétés malfaisantes sont des autorités médicales les plus hautes et les plus sages. Leur grand mérite, d'après ces témoins, est non seulement de nettoyer l'estomac et les entrailles, mais encore d'obvier à la nécessité d'une purgation continuelle. En d'autres termes, elles donnent du ton et une vigueur permanente à ces organes et leur permettent de remplir leurs fonctions naturellement sans être obligés de recourir à ce remède. Cette qualité est de la plus haute importance. De plus, elles ne réduisent pas la force générale, comme la plupart des purgatifs minéraux, et n'occasionnent pas par leur opération des douleurs ou maux. Elles sont donc inappréciables pour les femmes, les enfants et les personnes âgées. Elles sont contenues dans des fioles et peuvent être conservées, sous tous les climats.

LE PROGRES D'UN OBJET DE LUXE.—Pendant trente ans, le beau monde s'est parfumé avec l'eau de Floride de Muray et Lanman, et sa réputation s'est répandue considérablement avec le temps.

PAIN KILLER. REMÈDE INTERNE ET EXTERNE POUR LA GUÉRISON DES Crampes et douleurs dans l'Estomac Pour Meurtrissures, Brûlures, Teigne, Enrouement, Enflures des Articulations, Maux de Dents, Éruptions sur la Face, Névralgie et Rhumatisme.



PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières. Cour de Circuit, Dans et pour le comté de Maskinongé.

No. 16 PIERRE BÉLAND, père, commerçant, de la paroisse de la Rivière-du-Loup, District de Trois-Rivières.

PIERRE-PAUL VIVERNOCHE, cultivateur, de la paroisse de St. Paulin, dit district, Demandeur, Vs. Défendeur.

SUR motion de Ambroise T'reault, Ecuier, avocat, Procureur du Demandeur, il est ordonné en tant qu'il appert, par le rapport de Chs. Ld. Mayrand, un des huissiers jurés dans le district de Trois-Rivières, de la Cour Supérieure, pour le Bas-Canada, au dos de la sommation en cette cause, que le Défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le district de Trois-Rivières, et aussi par les motifs produits en cette cause, que le dit Défendeur sera notifié par un avisement à être publié deux fois en langue française dans le journal le "Constitutionnel", et deux fois en langue anglaise, dans le "Lumberman" tous deux publiés en la cité de Trois-Rivières, de comparaître en cette cause et de répondre à la poursuite en action en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avisement, et que sur son refus ou négligence de comparaître en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite en action dans le dit délai, il sera permis au dit Demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 Dans l'affaire de JOSEPH GÉLINAS, commerçant, de la paroisse St. Boniface, dans le comté St. Maurice. FAILLI.

Une première feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au 21e jour de mars prochain, après quoi ce dividende sera payé. T. E. NORMAND, Syndic. Trois-Rivières, 24 février 1871.

Deménagement, au 1 Mai. Le soussigné se hâte d'informer ses pratiques et le public en général que le 1er mai prochain il transportera son magasin rue Notre-Dame, dans le magasin autrefois occupé par T. LAMB, voisin de la librairie de M. F. STOBBS.

C. J. Rousseau, RUE DES FORGES, Coin de la nouvelle Halle aux denrées. EPICERIES DE CHOIX, Pour la ville, les campagnes et les chantiers, Provisions, Vins et Liqueurs de toutes sortes. J. C. ROUSSEAU. Trois-Rivières, 22 fév. 1871.

Louis Bourk, HUISSIER ET COLLECTEUR, résidant à St. Stanislas, Comté de Champlain. A Louer, La terre au Passage, actuellement occupée par M. JEAN DAVID—Possession le 1er Mai prochain. S'adresser à I. C. HART, Rue des Forges.

Avis. JE donne avis que le quinze février courant j'ai été nommé curateur à la succession vacante de feu Jacques Raymond Baby, en son vivant de St. Pierre les Becquets, et que toutes personnes endettées envers la dite succession ou ayant des réclamations contre elle sont requises de payer en mes mains ou de me produire leurs comptes et réclamations sous un mois de cette date. FÉLIX BÉDARD, N. P., Curateur. St. Pierre les Becquets, 15 fév. 1871.

Acte concernant la faillite 1869. Dans l'affaire de NAPOLEON DUFRESNE marchand-épicer, de la cité de Trois-Rivières. FAILLI.

Le soussigné a déposé au greffe de cette Cour un acte de composition et de décharge exécuté par les créanciers, et le vingtième jour de Mars prochain, il s'adressera à ladite Cour pour obtenir une ratification de la décharge par la effectue. N. L. DENONCOURT, Procureur ad litem. Trois-Rivières, 17 Février 1871.

Pierre Prince, HUISSIER, BECANCOUR, Agent collecteur pour ce district. M. Prince se chargera de toutes collections de billets, comptes, etc., qu'on voudra lui confier. 15 février 1871. 3m

Soumissions Pour une Maison d'Ecole. DES soumissions cachetées adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à MARDI soir le 21 courant pour la construction de la MAISON D'ECOLE DISSIDENTE. On pourra voir les plans et les spécifications au magasin de M. LANGAN, rue du Platon. On ne s'engage pas à recevoir nécessairement la plus basse ou même aucune soumission. ALEX. HOULISTON, Sec.-Trés. T. D. S. Trois-Rivières, 10 février 1871.

ON DEMANDE Un bon cardeur pour faire marcher un moulin à carde au mois de mai prochain, ainsi que pour prendre soin d'un moulin à fouler, presser, raser, teindre, etc, etc., au moulin du (Sud-Ouest.) Nicolet. Nicolet, 28 Janvier, 1871. J. B. SCOTT,

A Vendre. TROIS terres à St. Maurice et une à Ste. Flore, pour argent comptant ou à crédit. T. E. NORMAND. Trois-Rivières, 14 O 1870 56 PHARMACIE A VENDRE. UNE pharmacie complète, bien assortie, à vendre à des conditions faciles. S'adresser à J. C. ROUSSEAU, Rue des Forges. Trois-Rivières, 17 oct. 1870. 57

ACTE DE FAILLITE 1869. Dans l'affaire de NAPOLEON DUFRESNE, marchand-épicer, de la cité de Trois-Rivières, Failli. Je, soussigné, T. E. Normand, de la cité de Trois-Rivières, ai été nommé Syndic dans cette affaire. Et avis est par le présent donné que le failli susdit a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et de décharge dans les 3 jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les 3 jours expirant JEUDI le seizeième jour de Mars prochain, j'aguirai d'après les clauses et conditions du dit acte. T. E. NORMAND, Syndic. Trois-Rivières, 17 Février 1871.

Thé. 300 caisses: Japon, Impérial, Young Hyson, tous première qualité. En vente chez JAMES SHORTIS.

Café. Mocha, Jara, et autres. En vente chez JAMES SHORTIS.

Gassonade De Porto-Rico, très-brillante en boucauts et en quarts. En vente chez JAMES SHORTIS.

Vins. Bordeaux, Bourgogne, Malaga, Colis. PORTO ET SHERRY. 200 caisses. En vente chez JAMES SHORTIS.

CHAMPAGNE. 25 paniers. En vente chez JAMES SHORTIS.

Brandy. Hennessy, Otard-Dupuis, et autres, 200 caisses. En vente chez JAMES SHORTIS.

Rhum blanc. 5 tonnes, qualité supérieure. En vente chez JAMES SHORTIS.

Whisky de Montréal 25 tonnes. En vente chez JAMES SHORTIS.

Poisson. 300 quarts de morue et hareng. En vente chez JAMES SHORTIS.

Flour. 1,200 quarts de fleur, 100 quarts double xx, pour pâtisseries. En vente chez JAMES SHORTIS.

Porter de Londres, Bière de do Bière de Montréal et de Québec. En vente chez JAMES SHORTIS.

Biscuits. 100 boîtes assorties. En vente chez JAMES SHORTIS.

Melasse et Sirop. En tonne, demi-tonne et barrique. En vente chez JAMES SHORTIS.

Maïs. 300 boîtes. En vente chez JAMES SHORTIS.

Sauçon frais en boîte. Tomate do do Marinades. Homards. En vente chez JAMES SHORTIS.

Salsepareille de Bristol. 25 caisses. En vente chez JAMES SHORTIS.

J. SHORTIS F. X. GAUTHIER, avocat, Rue Notre Dame, porte voisine de la brasserie de MM. Dufresne, frères, MANUFACTURE DE LAINES D'Yamachiche. LES actionnaires de la manufacture de laine d'Yamachiche sont par le présent notifiés qu'un quatrième versement de 20 pour cent sera payable le ou avant le 15 mars prochain. Par ordre, CHARLES LAJOIE, Gérant Yamachiche, 7 février 1871.

A VENDRE, DEUX PIANOS, de 7 Octaves chaque; ils sont presque neufs. S'adresser à J. U. RITTER, RUE PLATON. Trois-Rivières, 20 Décembre 1870. 83

A Vendre. UN emplacement avec maison en brique dessus construite sur la rue Bonaventure. T. E. NORMAND. Trois-Rivières, 14 Oct. 1870. 56

Avantage Rare! PRIGON & FRERE, Rue Notre Dame, PAVILLON ROUGE, PAVILLON BLEU.

Les soussignés, voulant se départir de leur Stock vendront D'ici au Printemps, LE FONDS DE MARCHANDISES DE LEURS DEUX MAGASINS EXTRAORDINAIREMENT REDUITS.

Ces effets, achetés aux Meilleures Conditions, sont tous d'EXCELLENTE QUALITÉ et forment l'ASSORTIMENT le plus CONSIDÉRABLE et le plus VARIÉ en tant de Draps, Tweeds, Casimires, Doeskins, Pilots, Winceys, Etoffes à Robes, Cobourgs, Plaids, Mérinos français, Soie unie et cordée, Casimires à chemise, Flanelles, Couvertures en laine, Couvre-pieds blancs et couleurs, Coton Jaune, Indiennes, Guillaume, Shirtings, etc., etc.

CLAQUES en boîtes au même prix qu'à Montréal, avec un es-compte, HARDES de toutes sortes, CHAUSSURES de toutes grandeurs.

N.B.—Les personnes qui veulent se prévaloir de cet avantage feront bien de venir de suite, afin de profiter de l'assortiment.

Pas de Second Prix. Au Sud-Est de la RUE NOTRE DAME, à l'Écaille du PAVILLON ROUGE, Et au NORD-OUEST, à l'Écaille du PAVILLON BLEU.

Frigon & Frere. Trois-Rivières, Janvier, 1871.

A tous ceux qui les présentes verront, SALUT: Pierre Blondin, Rue du Platon, (Presqu'en face de l'ancien magasin de James Shortis, occupé aujourd'hui par U. Martel et Cie.) Offre en vente Un Assortiment considérable d'épicerie choisies, Vins, Liqueurs, Provisions

Venez acheter, Vous serez satisfaits. P. BLONDIN. Trois-Rivières, 3 octobre 1870.

CADEAUX A BON MARCHÉ! NOEL! NOEL! Jour de l'An!



Vente d'un assortiment considérable de Montres d'or, Montres d'argent, et autres Bijouteries de prix, CHEZ

SAM. McCLUNG.

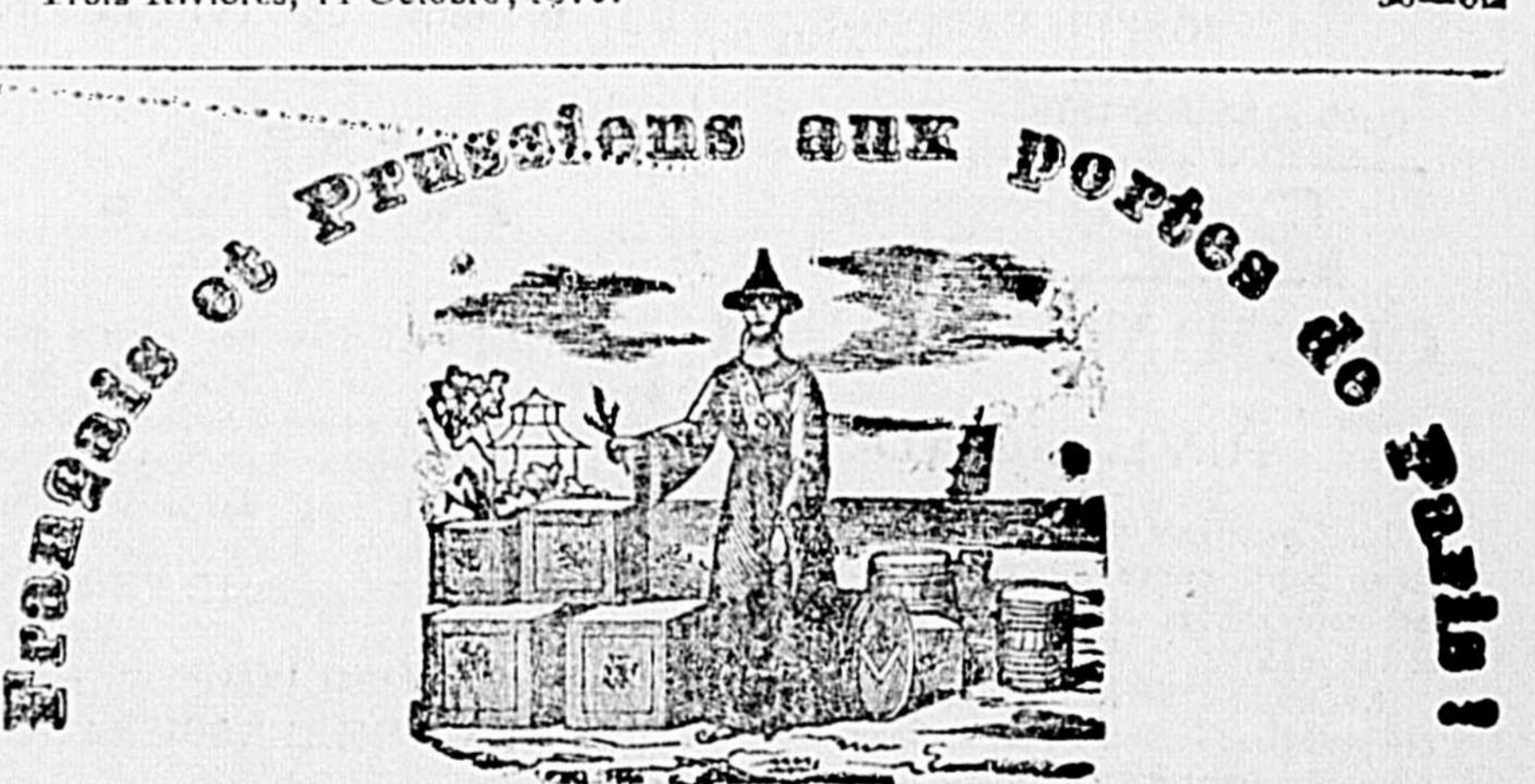
N. B.—Le tout sera vendu au-dessous du prix courant. Trois-Rivières, Décembre 1870.

ETABLISSEMENT EN 1854. H. N. BALCOR, L'EXPOSITION. Importateur et Manufacturier, TROIS-RIVIERES.

Le magnifique Stock de Pelletteries manufacturées du soussigné, sera vendu sans réserve et en bas du prix courant dans le courant de cette automne et l'hiver prochain, parce qu'il se propose de discontinuer le commerce de détail au 1er Mai prochain.

L'assortiment importé tout dernièrement et nouvellement fabriqué, se compose de VICTORINE en Vison, Mouton de Perse, Sealskins, Ermine, et Mouton Gris. ROBES en Vison, Martres, Ermine, Sealskin fin. MANCHONS en Vison, Ermine, Martres, Sealskin. CASQUES en Vison, Moutons de Perse, Castor, Loutré. CAPOTS de Monsieur en Castor piqué, Chats Sauvage, Loup Marin. MANTEAUX de Dames en Chien de Mer, Moutons de Perse, Ermine et Sealskin. ROBES en Ours Noir, Buffles, Léopard, Loup. GANTS et MITAINES en Castor et Loutré piqué, Kid, Original, Buckskin, etc. SOULIERS MOUX Noirs et Jaunes, unis et brodés.

Les Dames et Messieurs qui auront besoin d'un bon article à bon marché, feront bien de visiter cet établissement avant que le premier choix soit vendu. P. S.—Jusqu'au premier de Mai prochain, je payerai pour des peaux de bonne qualité, tel que Visons, Martres, Pekans, Loutrés, Castors, Renards, Ours, Loups-Cerviers, Rats Musqués, Bêtes Puantes, etc., Le plus haut prix du marché de New-York, argent comptant, pour l'Exportation directe en Europe. Henri M. Balcor. Trois-Rivières, 14 Octobre, 1870. 56—62



Denechaud & Dagneau, Rue du Platon, Epicerie et Provisions.

M. James Shortis étant retiré des affaires, les soussignés profitent de la circonstance et de la saison des affaires d'automne pour appeler l'attention des acheteurs sur leur assortiment de FARINES, VINS, LIQUEURS DIVERSES, THE, LARDS, VINS DE MESSE, CAFE, POISSONS, BIERE, TABAC, JAMBONS, COGNAC, CIGARES, BISCUITS, &c., &c., SUCRE et MELASSE, &c. Et invitent respectueusement les gens de la ville et de la campagne à faire une visite à leur magasin. Denechaud & Dagneau.

Important!!

L. E. GERVAIS.



Rue Notre Dame.

Le soussigné étant décidé de diminuer considérablement son stock d'ici au premier avril, vendra

Le fonds de son Magasin, valant plus de \$ 25,000.00

à des prix EXTRÊMEMENT RÉDUITS.

Ce stock est le plus considérable qu'il y a en cette ville et consiste en Draps de pilot, Draps fins, Etolles à manteau, Whintys et Flanelles, Tweeds canadiens, Wineys, Plaids, Mérinos français, Cobourgs, Couvertes, Cotons, etc., etc.

Toutes les étoffes à robes seront vendue à un grand sacrifice.

L. E. GERVAIS. Trois-Rivières, 18 Janvier 1871.

Acte de faillite de 1869.

Dans l'affaire de HONORÉ BRULÉ, commerçant et menuisier, de la paroisse de St. Luc.

FAILLI.

JE, Nazaire Gagnon, Syndic en cette affaire, notifie tous les créanciers du dit failli, de me transmettre leurs réclamations, d'ici à un mois.

Notre Dame de la Visitation de Champlain, le 19.ème jour de janvier 1871.

N. GAGNON, Syndic.

A VENDRE.

UN coffre-fort (safe) Kershaw. Conditions faciles.

T. E. NORMAND, Trois-Rivières, 14 Oct. 1870.

AVIS

Est par le présent donné que la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord s'adressera au Parlement Fédéral à sa prochaine session, pour lui demander d'être exemptée de construire des ponts lévis-tourneants ou en gisère sur les rivières navigables à certaines conditions qui seront déterminées par le Gouverneur-Général en Conseil sur le rapport du Commissaire des Travaux Publics.

JOSEPH CAUCHON, Président C. F. R. N. Québec, 31 déc. 1870.

CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD

La Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord desire attirer l'attention des intéressés sur les clauses suivantes des 33e et 34e c. 25 :

Les anciens livres de souscription ayant été perdus ou incendiés, la compagnie, dans les quinze jours qui suivront la passation du présent acte, devra ouvrir de nouveaux livres de souscription dans les bureaux et les laisser ouverts jusqu'au douze mai de l'année mil-huit-cent-soixante-onze pour les ouvrir le vingt-deux du même mois, de la même année et les laisser ouverts jusqu'au douze de mai de l'année suivante, jusqu'à quatre heures de l'après-midi de chaque jour, et ainsi de suite, pour toutes les années, jusqu'à ce que les capital-actions de la dite Compagnie soit complètement souscrit.

Les anciens actionnaires qui prouveront leur qualité comme tels, avant le premier jour de mars prochain, devront pour continuer à l'être, s'inscrire sur les nouveaux livres, et on leur tiendra compte des versements payés, tant en ce qui regardera leur droit de voter à l'élection des directeurs que par rapport aux versements exigés des souscriptions, de temps à autre, par la Compagnie pour les fins de l'entreprise.

Toutes les actions qui peuvent avoir été souscrites, par des individus, et sur lesquelles nul versement n'a encore été fait, sont nulles comme si elles n'avaient pas été souscrites, et à compter de la passation du présent acte, les nouveaux livres d'actions ci-haut mentionnés seront les seuls livres d'actions de la dite Compagnie.

JOSEPH CAUCHON, Président C. F. R. N. Québec, 31 déc. 1870.

Pépinière

Bartlett Bryant, Derby, Vermont, ETABLIE EN 1854.

Cette pépinière couvre 25 acres de terre et renferme plus de 1,000,000 de plantes diverses et arbres fruitiers de premier choix, entre autres des

POMMIERS

de première qualité, propres au climat du Canada.

On peut acheter des plantes de ces pommiers en s'adressant à

G. B. R. DUFRESNE, Agent pour le dist. de Trois-Rivières, Rive Nord du St. Laurent. Trois-Rivières, 11 janvier 1870.

Certificat:

Stanstead, 18 décembre 1870.

MONSIEUR, J'ai le plaisir de vous introduire J.-G. Elder, agent pour la Pépinière de M. Bryant, de Derby, Vt. Ces arbres fruitiers sont très en renommée dans cette partie du Canada et dans tout l'Etat du Vermont, dont le sol et le climat se rapprochent tant du nôtre.

Une expérience de 16 ans dans cette espèce de culture, aussi bien que le choix des espèces les mieux adaptées pour notre sol et notre climat, le recommande surtout.

J'ai l'honneur &c., M. McAULY, 7<sup>me</sup>.

La "Canada,"

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Etablie en 1847.

Capital souscrit (tout retenu et employé en Canada), \$1,000,000

Revenu annuel, 300,000

Réclamations payées depuis 24 ans, 700,000

LA SEULE COMPAGNIE CANADIENNE D'ASSURANCE SUR LA VIE AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.

Ses taux sont pas bas que ceux des Assurances Anglaises ou Américaines, et le fait que

LA "CANADA,"

a, dans le pays,

Un Capital et des Polices

pour un montant plus élevé que toutes les Assurances Anglaises et Américaines attirent suffisamment la préférence du public pour une institution Canadienne bien conduite et son rapide progrès est une preuve satisfaisante de la popularité de ses principes et de sa manière de conduire les affaires.

Des agences sont établies par toute la Confédération où l'on peut obtenir toutes les informations, de même qu'en s'adressant à

M. DONALD MURRAY,

Agent général pour la Province de Québec, 181 Rue St. Jacques, Montréal.

P. S. — On recevra des applications de la part de personnes énergiques désireuses de représenter la Compagnie pour Trois-Rivières et les Comtés environnants. Adressez avec les références comme susdit. Pour un homme recommandable, la Compagnie ferait probablement des arrangements pour payer la taxe imposée par la municipalité.

COMPAGNIE

Du Chemin de Fer du Nord.

AVIS.

DES OFFRES seront reçues par le soussigné, jusqu'au VINGT de MARS prochain (inclusivement) de personnes compétentes pour remplir la charge d'INGÉNIEUR EN CHEF de la dite Compagnie.

A. H. VERRET, Secrétaire.

Québec, 10 février 1871.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU

La Provinciale,

Les personnes qui désirent s'assurer à cette compagnie, peuvent s'adresser au soussigné, rue Notre-Dame.

GODF. LASSALLE.

Trois-Rivières, 27 janvier 1871.

J. C. H. CRAIG,

MARCHAND.

ENCOIGNURE DES RUES NOTRE DAME ET DES FORGES.

ETABLISSEMENT considérable de marchandises d'étape et de goût; Ire qualité de draps et casimirs.—Flanelles ca grande variété; gants, rubans, paravols et fleurs artificielles etc.

Medicines à patentes et parfums les mieux choisis.

Trois-Rivières, 1 juin 1870.

A VENDRE,

- 1o. Le lot No 28 dans le 4 rang St. Etienne.
2o. Le lot no. 26 do. 5 do. St. Etienne.
3o. Une terre à Yamachiche sur la grande rivière Yamachiche, de 3 arpents sur 25, voisins: Louis Gouzague Grenier et J. B. Renière au nord-est et Sévère Gagnon au sud-ouest.
4o. Une terre à Yamachiche du côté sud de la Grande-Rivière, de 14 arpent sur 25 arpents; voisins: Louis Gouzague Grenier au nord-est et Sévère Gagnon au sud-ouest.

McDOUGALL & HOULIETON, Trois-Rivières, 21 Jan. 1871. 99

VIENNENT D'ARRIVER,

Par le dernier voyage du Gaspé, 62 qrts. d'huîtres,

CHEZ Felix Decoteau,

RUE DU PLATON.

Acte de Faillite de 1869, ET SES AMENDEMENTS.

CANADA: PROVINCE DE QUEBEC. District de Trois Rivières.

Dans la Cour Supérieure

Dans l'affaire de EDOUARD ALAIN, marchand, de la Paroisse de St. Luc, dans le District des Trois-Rivières,

FAILLI.

et TANCRÈDE SAUVAGEAU, Ecuier, Syndic.

Avis est par le présent donné que, MARDI, le vingt-huit de Mars prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné démandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

Trois-Rivières, 4 janvier 1871. 88

L. Gd. BOURDACES,

Proc. ad litem du Failli.

MAGASIN

D. E. FRIGON,

ÉTABLI DEPUIS 1850,

RUE NOTRE-DAME.

La Republique Francaise

Se maintiendra longtemps, à condition que chaque famille soi munie d'une machine à coudre du genre des

Little Wanzer Sewing Machine

comme celles qu'on voit chez M. D. E. FRIGON, et qui viennent d'avoir deux premiers prix à l'Exposition de Montréal, après en avoir remporté plusieurs autres aux Expositions précédentes. Ce sont incontestablement les meilleures machines à coudre.

Le soussigné désire en même temps informer le public qu'il a toujours en mains un assortiment varié de

Habiles Faites,

de marchandises sèches de tout genre, draps, casimirs, flanelles, couvertures de laine, marchandises de goût, chaussures pour dames, messieurs et enfants, chaques en feutre, chapeaux, de toutes les sortes etc.

D. E. Frigon. Trois-Rivières, 19 sept. 1870. 45

Arrivée et Depart des Malles

POUR L'HIVER.

A commencer du 25 Nov. 1870, jusqu'à nouvel avis, les malles arriveront et se fermeront à ce bureau, comme suit :

Table with 2 columns: Arrivée, Départ

1 Malle pour Montréal, Québec, par les chars

2 Malle du chemin du fer, pour les Townships, le Haut-Canada et les autres endroits sur la ligne du Grand-Tronc, quotidienne.

3 Rive Nord-Ouest Berthier, et Soré, etc., quotidienne, excepté le lundi.

4 Départ des Malles par terre pour B-cancour, Gentilly, St. Pierre les Bequets, Lotbinière, jusqu'à Lévis, le lundi, mercredi et vendredi à 10.00 A. M.

5 Elles doivent arriver à Trois-Rivières le mardi, jeudi et samedi à 10.00 A. M.

6 St. Etienne et Shawinigan, mardi, jeudi et samedi à 10.30 A. M.

7 St. Maurice, mardi, jeudi et samedi à 9.30 A. M.

C. K. OGDEN, M. P.

Trois-Rivières, mai 1 1870.

GRAND ASSORTIMENT

Pelletteries & Chapeaux, Souiers moux et mitaines, Victorines et manchons de Vison, Mouton de Perse, Hermine, &c., &c. Capots de chat sauvage, Et de Castor, Robes de buffle et d'ours &c., &c.

Le soussigné payera, à son magasin pour les pelletteries et peaux brutes telles que Visons, Castors, Bêtes puantes, Martres, Loups-Cerviers, Orignaux, Pekans, Renards, Caribous, Loutres, Rats-Musqués, &c., &c.

LE PLUS HAUT PRIX

Du Marche' de Montreal.

Trois-Rivières, 12 septembre 1870.—42.

H. L. BUREAU,

Rue des Forges, en face du magasin de MM. McDougall.

Magasin Nouveau!!

Les soussignés prennent la liberté d'informer le public qu'ils ont ouvert, aux Trois-Rivières, sur la rue des Forges, vis-à-vis le marché, un magasin consistant en un assortiment des plus variés et des plus complets d'épiceries, tel que :

- Biscuits, Sucreries, Café, Anis, Epices de toutes sortes, Vermicelle, Homard, Huile, Morinade, Tabac assorti, Pipes, Ruissin, Cigare, Savon, Chandelle,

Nous sollicitons respectueusement une part du patronage public, en donnant l'assurance que vous serez servi avec ponctualité, aux prix les plus modérés, chez

C. LABARRE & FRÈRE.

Trois-Rivières 17 Juin. 1870. 7

ATTENTION!

Grand avantage pour le public.

Le soussigné désirant se retirer des affaires, vendra pour environ

\$7,000

DE

Marchandises au prix courant,

et un lot assez considérable à 25 par cent au-dessous du prix courant.

De plus il a plusieurs terres défrichées et bâties, dans les paroisses de Nicolet, Ste. Monique, Ste. Brigitte, Ste. Perpetue et Trois-Rivières, qu'il vendra à des conditions très-avantageuses, à crédit ou pour argent comptant.

Allez voir et vous êtes certain de faire des marchés avantageux.

N. TRAHAN, Marchand. Nicolet, 5 octobre 1870. 6m—52

Salspareille



DE BRISTOL.

EN GRANDES BOUTELLES, LE GRAND Purificateur du Sang!

Est spécialement recommandé Pour le printemps et l'été.

Quand le sang est épais la circulation est entravée, et les humeurs rendues moins saines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MÉDICALE

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer LA GUÉRISON PERMANENTE Des cas les plus dangereux et les plus incéltérés de scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères,

et pour toutes espèces d'Eruptions scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareil pour les Rhumes, Eafures, Scorbut, Névralgie, Daries, Debilité générale du système Nerveux, Perte de l'Appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les maladies du Foie, les Fièvres intermittentes, Fièvres Bilieuses, Mal d'Estomac, Jaunisse, Teignes, etc., etc.

SALSEPAREILLE

DE HONDURAS.

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

C'est le meilleur remède, et de fait sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation le moindre particule de substance mercurielle, minérale ou vénéneuse. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directives complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille, et afin de tenir en garde contre les contre-façons voyez la signature de Lanman et Kempt se trouvant sur l'étiquette bleue. La Salspareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice Montréal agents généraux pour le Canada, aussi en vente chez J. F. Henry, Montréal et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecines.

Trois-Rivières, 1 mai 1868

P. L. CAISSE,

Professeur ANGLAIS & FRANCAIS.

Rue St. Philippe, TROIS-RIVIERES.

7 Octobre, 1870. 27

A VENDRE

ARGENT COMPTANT OU A CRÉDIT.

Une terre de six arpents sur vingt, dans la paroisse de St. Zéphirin de Courval, bien boisée en pin à billots et en grosses épinets rouges, pour bois plat; ce bois peut être sur la Rivière St. François ou la Rivière Nicolet, et même sur une petite rivière qui passe à un arpent de cette terre, et qui tombe dans la Rivière Nicolet.

Aussi une autre terre de 90 arpents, dans la même paroisse, sur la Rivière St. François, dont la moitié environ est en terre labourée et le reste en bois debout.

Pour les conditions s'adresser au Soussigné, M. E. HART.

TROIS-RIVIERES, 1870. 77

Russell House,

OTTAWA.

JAMES A. GOUGH Propriétaire

Three Rivers, June 9th 1870.



Pilules Végétales

SUCRÉS DE BRISTOL,

LE GRAND REMÈDE

Pour toutes les Maladies

DE L'ESTOMAC, DES INTESTINS, ET DU FOIE.

Renfermées dans des fioles de verres et garanties pour se conserver dans tous les climats.

Ces Pilules sont préparées expressément pour opérer, de concert avec la loi du Purificateur du sang, la Salspareille de Bristol, dans toutes les affections provenant d'humeurs viciées ou d'un sang impur. Les malades les plus abandonnés ne doivent pas désespérer. Sous l'influence de ces deux grands remèdes des maladies considérables, connues jusqu'ici comme incurables, disparaissent promptement et d'une manière permanente. Les maladies suivantes, ces Pilules sont le remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait jamais été préparé. On doit y avoir recours sans retard.

Maladies de foies, Hémorroïdes, Constipation, Indigestion, Maux de tête, Dyspepsie, Hydroplisie.

Depuis bien des années, ces Pilules sont employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'on les recommande à ceux qui souffrent. Elle est composée des Extraits de Baume Végétaux les plus coûteux, les plus purs et les plus excellents en raison de leur prix élevé. La combinaison de leurs rares propriétés médicales est celle que, même dans les maladies les plus invétérées et les plus graves, et d'autres remèdes avaient échoué, ces Pilules extraordinaires ont effectué des cures promptes et radicales.

Trois-Rivières, 1 mai 1868.

"Le Constitutionnel."

Ce journal paraît tous les Lundis, Mercredis, Vendredis avant-midi, à raison de trois piastres, par année.

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois et il n'en sera reçu aucun pour moins de six mois.

Prix pour un an.....\$3.00

" 6 mois.....1.50

POUR LES ÉTATS-UNIS :

Un an.....(en or) \$3.00

Un an.....(en greenback) 4.50

Six mois.....(en or) 2.00

Six mois.....(en greenback) 2.50

payables invariablement d'avance ou sous un mois de délai.

Ce délai expiré, l'abonnement compte sur le pied de \$3 50 par an.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement, qui ne sera pas moindre de six mois, les arrérages cessés.

TARIF DES ANNONCES.—Les annonces sont louchées sur types Droppers.

La première insertion par ligne.....7 cts.

Les ins. subséquentes par ligne.....2 cts.

Une annonce d'une colonne avec conditions, pour l'année.....\$0.00

do " " six mois 2.00

do " " trois " 1.00

Adresse d'Affaires, par année.....\$3

Toutes annonces sans conditions seront reçues jusqu'à contre-ordre, à 7 cts. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

Bureaux: Rue Craig, Trois-Rivières. NORMAND & GARD, Propriétaires.



ON PEUT ACHETER CES MONTRES CHEZ

W. A. J. WHITEFORD,

AGENT POUR TROIS-RIVIERES.

On peut aussi se procurer, chez M. Whiteford, toutes espèces de bijoux brillantes et colorées.

Trois-Rivières, 1 Juillet, 1870.